

COMPARAISON DES GARANTIES

Options^{MD} Options Plus

MODULE DES GARANTIES DE BASE (obligatoire) :

Chambre d'hôpital semi-privée :	Aucune	100 % ou 30 \$ / jour d'hospitalisation au comptant
Protection-voyage :	Aucune	100 % voyages de 30 jours
Décès et mutilation accidentels :	10 000 \$ adhérent, conjoint ; 5 000 \$ enfant à charge	15 000 \$ adhérent, conjoint ; 5 000 \$ enfant à charge
Soins de santé complémentaires :	70 %	70 %
• Soins de la vue	150 \$ / période de 2 ans	300 \$ / période de 2 ans
• Physiothérapie	15 traitements / année, jusqu'à 350 \$	20 traitements / année, jusqu'à 490 \$
• Massothérapie, naturopathie et acupuncture	20 traitements / année, 20 \$ par traitement	20 traitements / année, 20 \$ par traitement
• Autres praticiens	210 \$ / année	300 \$ / année
• Chaussures orthopédiques et supports de voûtes plantaires	150 \$ / année	225 \$ / année
• Soins infirmiers privés	3 500 \$ / période de 2 ans	5 600 \$ / période de 2 ans
• Soins dentaires par suite d'un accident	7 000 \$ la vie durant	7 000 \$ la vie durant
• Ambulance	420 \$ / année	420 \$ / année
• Personnel infirmier accompagnant le patient en ambulance	280 \$ / année	280 \$ / année
• Appareils auditifs	400 \$ / période de 5 ans	500 \$ / période de 5 ans
• Fournitures pour stomisé	✓	✓
• Oxygène et matériel d'administration d'oxygène	✓	✓
• Prothèses	✓	✓
• Supports et attelles	✓	✓
• Fournitures pour diabétiques	✓	✓
• Matériel médical	✓	✓

MODULE DES MÉDICAMENTS (facultatif) :

Paiement direct à 70 %, quote-part de 30 % jusqu'à un maximum de 50 \$ par ordonnance, couverture à 100 % au-delà de 4 500 \$ de demandes de règlement annuelles, pas de maximum global, contraceptifs non compris.	Paiement direct à 80 %, quote-part de 20 % jusqu'à un maximum de 50 \$ par ordonnance, couverture à 100 % au-delà de 4 500 \$ de demandes de règlement annuelles, pas de maximum global, la plupart des contraceptifs compris.
---	--

MODULE DES MÉDICAMENTS avec franchise (facultatif) :

Diminuez vos primes en ajoutant une franchise annuelle de 500 \$ par personne, jusqu'à un maximum de 750 \$ pour un couple ou une famille. Au prorata la première année.	Sans objet
--	------------

MODULE DES SOINS DENTAIRES (facultatif) :

Soins dentaires de base	60 %	70 %
Services de parodontie	S.O.	50 %

MODULE DES MALADIES GRAVES (facultatif) :

Garanties pour maladies graves LifeLink	10 000 \$ par adhérent, conjoint 5 000 \$ par enfant à charge 7 maladies couvertes.	25 000 \$ par adhérent, conjoint 10 000 \$ par enfant à charge 18 maladies couvertes.
Décès et mutilation accidentels	10 000 \$ par adhérent, conjoint 5 000 \$ par enfant à charge	25 000 \$ par adhérent, conjoint 10 000 \$ par enfant à charge
Hospitalisation au comptant	S.O.	100 \$ par jour d'hospitalisation

MODULE DE L'HOSPITALISATION AU COMPTANT (facultatif) :

100 \$ par jour d'hospitalisation	Couvert en vertu du module des maladies graves
-----------------------------------	--

MODULE ACCÈS ASSURÉ (facultatif) :

Nouveau

Offert au moment de l'achat	Offert au moment de l'achat
-----------------------------	-----------------------------

